

CAMPING CLUB DE L'OREE DE L'OCEAN

Rue du Capitaine de Mazonod

85220 LANDEVIEILLE

TEL:02 51 22 96 36

FAX:02 51 22 29 09

CONTRAT D'ASSURANCE ANNULATION

M, Mme, Melle demeurant à
..... et
ayant loué un souscrit
un contrat d'assurance annulation dont le coût est de 15€ aux conditions ci-après
dénoncées.

En cas d'annulation plus de 20 jours avant la date d'arrivée par lettre recommandée **REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES**, toutefois retenue de 30€ à titre d'indemnité de rupture. Les frais administratifs ainsi que les frais d'assurance déjà versés restent acquis au camping.

En cas d'annulation 20 jours ou moins avant la date du début du séjour, il ne peut y avoir de remboursement qu'en cas de force majeure à savoir : maladie grave, blessure grave ou décès de l'assuré ou d'un membre proche, accident grave de la circulation survenant à l'assuré et à ses membres survenu à l'occasion du trajet pour entrer en jouissance de la location, dommage matériel entraînant des dommages importants au domicile de l'assuré, licenciement économique imprévisible. Outre les frais administratifs déjà versés et le coût de l'assurance, une somme de 46€ est retenue. Lorsque le séjour est commencé, il ne peut y avoir de remboursement. Pour bénéficier de la garantie, vous devez nous adresser un certificat médical, un bulletin de décès, une copie de constat amiable, une copie de lettre ou attestation de l'employeur, etc. ...Sont formellement exclus tout empêchement résultant de guerres, émeutes, interdictions officielles, grèves, évènements climatiques, tentative de suicide ou usage de stupéfiants non prescrits.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature de l'assuré
précédée de la mention
" Lu et approuvé "